



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E79236

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2026

ÉDITÉ LE

31/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/03/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CLERMONT FERRAND 2005 B 271

Siret : 481 705 986 00018

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 83 05656

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 031 0013690

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 031 0013690

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : ACH AUVERGNE CENTRE HABITAT

RUE DENIS PAPIN

ZA LA LISSANDRE

63430 PONT-DU-CHATEAU

Téléphone : 04 73 83 94 94

Fax : 04 73 83 41 58

Portable :

Site Internet : <https://www.groupelecarre.com/>

E-mail : ach63groupelecarre@gmail.com

Responsabilité légale :

VILLATEAU DAMIEN GÉRANT

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/03/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	21/11/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	25/10/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	23/03/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	23/03/2023
o Ventilation mécanique	21/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.